

**Zeitschrift:** Domaine public  
**Herausgeber:** Domaine public  
**Band:** - (1977)  
**Heft:** 428

**Artikel:** Les marchandises-refuges  
**Autor:** [s.n.]  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-1018908>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 15.03.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## Les marchandises-refuges

Pauvres spéculateurs et autres joueurs rompus aux gros risques : ni le marché des actions, ni le commerce de l'or, ni le secteur immobilier, ni même la table de jeu ne procurent plus le grand frisson ! Les profits réalisables, décidément trop minimes, n'attirent plus les capitalistes amateurs de sensations fortes, qui se voient contraints de rejoindre les rangs des tièdes souscripteurs d'emprunts obligataires.

### Des profits alléchants

Heureusement, tout un beau champ d'action s'ouvre plus large que jamais aux spéculateurs audacieux : le marché à terme des matières premières. Sur cette vaste foire aux denrées et produits de base, il y a toujours moyen de réussir de jolis coups. Ainsi un portefeuille de 500 000 dollars investi chaque fois le 1er janvier selon les règles de l'art et les extrapolations de l'ordinateur aurait laissé régulièrement un résultat net appréciable au cours des dix dernières années :

Année	Valeur nette au 31 décembre après déduction de tous frais et commissions (en dollars)	Profit net pour l'année (en dollars)	Bénéfice net en % de l'investissement initial
1966	932 900.00	432 900.00	86,5 %
1967	801 275.00	301 275.00	60,2 %
1968	903 650.00	403 650.00	80,7 %
1969	710 600.00	210 600.00	42,1 %
1970	657 950.00	157 950.00	31,5 %
1971	713 535.00	213 525.00	42,7 %
1972	836 375.00	336 375.00	67,2 %
1973	981 650.00	481 650.00	96,3 %
1974	1 045 025.00	545 025.00	109,0 %
1975	636 600.00	136 600.00	27,3 %
1973-75	887 758.00	387 758.00	77,5 %

Comme quoi la crise des matières premières en 1973-74 a aussi fait des heureux; elle a même permis à certains spéculateurs de doubler leur mise en un an, sans bouger de leur téléx, ni même de leur fauteuil. Comme si la CNUCED n'existait pas, avec ses beaux projets de stocks régulateurs, de stabilisation des prix et de protection des producteurs contre les aléas commerciaux. C'est que les marchés mondiaux de marchandises demeurent ultralibéralement gouvernés par le jeu de l'offre et de la demande. En fait, un jeu fort peu libre, et cruellement injuste dans son apparente joie de la combinaison.

Depuis leur création au siècle dernier jusqu'à très récemment, les bourses aux marchandises, dont les trois principales se tiennent à Chicago, New York et Londres, sont demeurées affaires de spécialistes. On s'y retrouvait, par commissionnaires interposés s'entend, entre gens qui connaissaient la marchandise traitée, soit comme producteurs, soit comme transitaires, utilisateurs ou grossistes. On y connaissait certes déjà les infinies ressources des affaires à terme, mais on n'achetait pas systématiquement pour revendre avant l'échéance.

### Nouvelles venues

A l'heure actuelle, une part appréciable des transactions opérées sur les contrats à terme est le fait de nouvelles venues sur les marchés mondiaux : les sociétés d'investissement dans les matières premières, sortes de fonds de placement en « commodities ». Ces sociétés, dont par exemple une demi-douzaine se sont créées en Angleterre au cours de l'an dernier, pratiquent l'appel de fonds auprès d'un public de moins en moins étroitement sélectionné. Il y a quelques années à peine, elles visaient encore la clientèle bancaire et les professions libérales les mieux dotées. Aujourd'hui, elles draguent plus ouvertement, à coups d'encarts et de coupons-réponses dans la presse proche des milieux économiques (« NZZ », « Journal de Genève »); les lecteurs sont invités à se procurer force dépliants et prospectus expliquant, sur papier glacé ou carnaval, les méca-

nismes des ventes à terme, les raffinements des simulations et prévisions sur ordinateurs, les infaillibles avantages des doubles options, bref les bretelles du soja, des boyaux de porc, du coton et des métaux non ferreux.

### Pour père de famille audacieux

Pour un modique investissement minimal de 15 000 à 50 000 dollars selon les cas, le père de famille audacieux peut se lancer dans ces valeurs-refuges que sont devenues les matières premières. Ses fonds seront joints à d'autres pour constituer un portefeuille diversifié susceptible de rapporter des profits nets de 30 % l'an en moyenne.

En Suisse, plusieurs de ces fonds d'investissements ont installé une filiale ou tout au moins un correspondant. Mis à part les grands brookers (courtiers) tels Merrill Lynch, Pierce, Fenner & Smith Inc., on trouve désormais notamment : Commodities SA, qui s'était signalée en 1975 par son appel de fonds auprès des dentistes suisses, ContiCommodity, filiale de la puissante Continental Grain qui fait près de 25 % du commerce mondial des céréales panifiables, Dunn-Hargitt, qui a rabattu dans ses trois premières années d'existence plus de trois millions de dollars de l'Europe vers New York, Westfield Financial Services, qui se tient chaque jour de 9 à 21 heures au service de ses correspondants téléphoniques, etc.

### Solidité très inégale

Dans leur publicité, ces maisons insistent lourdement sur le sérieux de leurs relations bancaires, et surtout de la société de courtage américaine à l'intention de laquelle elles recueillent des fonds de ce côté de l'Atlantique. Ainsi, Dunn + Hargitt s'appuie sur Drexel Burnham & Co., banque d'investissement et société de courtage, d'ailleurs présente à Genève; de son côté, Westfield représente la grande maison Clayton Brokerage Co. of St. Louis et deux autres courtiers de Chicago.

Malgré ces garanties, propres à rassurer le client potentiel, les sociétés de placement font ressortir le caractère risqué des investissements sur les marchés à terme. Qui dit spéculation, dit attente, présomption, et bien sûr possibilité d'erreurs, donc de pertes éventuelles — à la mesure des profits escomptés. Mais au-delà de ces risques élevés, inhérents au système, il y a tous les dangers de gestion hasardeuse, pratiquement inévitables dans ledit système. Ce dernier permet en effet des acrobaties à la portée des seuls trapézistes les plus exercés de la haute finance. Les autres s'aplatissent tôt ou tard, entraînant dans leur chute tous ceux qui leur ont fait confiance, — et ils sont à chaque fois assez nombreux pour provoquer une réflexion sur la crédulité humaine.

#### Manœuvres frauduleuses

Dans la mesure où le versement exigible à l'achat du contrat représente 5-20 % de la valeur de la marchandise, la tentation est grande de « disposer des possibilités de « réaliser ». Fausse sécurité supplémentaire, la mécanique de la double option, qui permet en principe de gagner chaque fois qu'il y a modification de cours vers le bas

comme vers le haut, donne lieu à des manœuvres frauduleuses. C'est ainsi que plusieurs sociétés rassemblant des fonds en Allemagne ont ajouté un chapitre au dossier de la criminalité économique. La filiale suisse de l'une d'entre elles, la « Beraterkreis-Börse », danse sur la corde raide : elle propose une « double option S.O.C. » émise par une société Cosmopolitan Commodities domiciliée au Liechtenstein et courtée aux Etats-Unis par on ne sait trop qui...

A gauche, on ne semble pas trop percevoir ce qui se passe du côté des valeurs-refuges. Depuis des années, Mendès-France clame la nécessité de réglementer les marchés des matières premières, et non seulement sur le plan technique comme cela se fait, assez sévèrement, aux Etats-Unis. Il a raison, plus que jamais. En Suisse, l'attention de la gauche demeure à ce point braquée sur les banques qu'elle en oublie les assurances et d'autres institutions financières, telles justement les sociétés de placement en matières premières. Grave distraction, qu'ont su mieux éviter les tiers-mondistes et les consommateurs (cf. par ex. Dossier sur la spéculation de la Déclaration de Berne, juin 1977, et « J'achète mieux », mars 1977).

### LE CARNET DE JEANLOUIS CORNUZ

## Vox populi

1. Une fois de plus, j'avais proposé à mes élèves de dissertar sur la célèbre phrase de Goethe : « Mieux vaut une injustice qu'un désordre » — que je tenais pour typique de ce goût parfois excessif de l'ordre qu'ont les Allemands et dont nous voyons des signes inquiétants dans l'Allemagne d'aujourd'hui (alors qu'un Voltaire, qu'un Zola !...)

#### Goethe récupéré

Or, l'un de mes gymnasiens m'a ouvert les yeux en recherchant dans quelles circonstances l'auteur du *Faust* avait prononcé ces paroles... Voici :

alors que la foule se disposait à lyncher un officier, qui était soupçonné non sans quelques bonnes raisons d'avoir pillé, Goethe s'interposa, calma la foule et sauva l'officier en lui permettant de s'échapper. Et de répondre à ceux qui lui reprochaient d'avoir protégé un (vraisemblable) pillard, il répondit : « Mieux vaut une injustice (*id est* : un coupable non puni) qu'un désordre » ! L'exact contraire, en somme, de ce qu'on lui fait dire ordinairement ! Bien « récupéré », Goethe, vous ne trouvez pas ?

2. Lisant les polémiques autour du film « L'exécution du traître S », j'ai recouru à la presse de l'époque, me demandant quelle avait été la réaction populaire, à l'époque.

Voici :

Je lis dans la « Revue » du lundi 9 novembre 1942 un article intitulé *La Voix des jeunes — Pas de pitié pour les traîtres émanant des « Jeunesses radicales démocratiques du canton de Vaud »* : « Nous avons, en automne 1939, juré de remplir notre devoir de soldat jusqu'à la mort, ce devoir, nous l'avons accompli jusqu'à présent avec fidélité; nous le remplirons jusqu'au bout, quoi qu'il advienne.

Mais nous considérons que la conséquence logique et nécessaire d'une trahison, commise par des ex-soldats, qui ont prêté le même serment que nous, et qui l'ont violé parce qu'ils étaient mus par de bas instincts et l'appât d'un misérable gain, ne peut être que la mort.

#### Pas de clémence

Nous ne comprendrions pas une mesure de clémence; l'heure n'est plus ni à la patience, ni à la pitié. Les tribunaux militaires qui ont frappé de la peine capitale trois traîtres, ont fait leur devoir de juges et de soldats. L'Assemblée fédérale, nous y comptons, — dont nombre de membres sont aussi soldats, — agira de même (...)

Gracier des traîtres serait négliger la volonté clairement exprimée de la grosse majorité du peuple; ce serait aussi nous obliger à revoir notre attitude; ce serait nous contraindre à nous demander si, jusqu'à présent, nous n'avons pas été dans l'erreur en accordant notre confiance au parlement. (...)

#### Une pièce au dossier

Je ne juge pas. Je verse une pièce au dossier. Chacun l'interprétera selon ses propres options. Il me paraît qu'elle montre en tout cas que sur un point, Meienberg et Dindo probablement se trompent : le « Traître S. » n'a pas été exécuté sous la seule pression de quelques notables, qui cherchaient un bouc émissaire.

J. C.